

Envoi par courrier et télécopieur : 450-424-8540

Projet d'amélioration du réseau routier à
Vaudreuil-Dorion

Vaudreuil-Dorion

6211-06-119

Québec, le 7 juin 2007

Monsieur Marc Côté
Directeur adjoint
Ville de Vaudreuil-Dorion
2555, rue Dutrisac, suite 200
Vaudreuil-Dorion (Québec) J7V 7E6

Objet : Projet d'amélioration du réseau routier à Vaudreuil-Dorion

Monsieur le Directeur adjoint,

À la suite de la séance de la première partie de l'audience publique tenue à Vaudreuil-Dorion le 30 mai dernier sur le projet mentionné, la commission du BAPE chargée de l'étude de ce dossier désire obtenir le dépôt de certains documents ainsi que réponses aux questions suivantes de la commission et du public.

Dépôt de documents

1. Veuillez fournir à la commission un document synthèse de l'ensemble des mesures d'atténuation et surtout des engagements particuliers de la Ville de Vaudreuil-Dorion au regard des impacts du projet en phase de construction et d'exploitation.
2. Dans l'étude d'impact, il est mentionné que l'idée d'un nouveau lien « Nord-Sud » structurant entre Dorion et Vaudreuil remonte aussi loin qu'à une vingtaine d'années avec l'élaboration du premier schéma d'aménagement de la MRC de Vaudreuil-Soulanges. Ce lien n'était pas dénommé l'avenue André-Chartrand, mais plutôt l'avenue Brown. Veuillez déposer le plan où figure le projet en question et toute étude technique qui possiblement l'accompagnait.
3. Dans l'étude d'impact, il est mentionné que des problèmes sont appréhendés au carrefour de la Cité-des-Jeunes / Henry-Ford / Félix-Leclerc (bretelles A-540). À cet effet, le promoteur a mentionné en audience publique qu'une étude serait sous le point d'être déposée au conseil municipal. Veuillez déposer cette dernière auprès de la commission.

Qualité de l'air

4. À propos de l'étude sur la qualité de l'air, quelles sont les forces et les faiblesses du modèle utilisé dans le présent contexte d'application ? Selon vous, est-ce que les résultats de cette étude, et compte tenu des hypothèses avancées au regard du site Flying J (véhicules stationnaires dont le moteur tourne pendant plusieurs heures, longueur des bretelles d'accès de A-540), pourraient affecter la validité du modèle ou des résultats ?
5. Veuillez fournir les émissions de gaz à effet de serre associés aux autres polluants dans les tableaux 2.1, 3.1, 3.2, 3.3 et 4.1 du *Rapport complémentaire*, document PR5.1, annexe 6.

Ambiance sonore

6. Avez-vous prévu des activités de construction susceptibles de modifier l'ambiance sonore durant la nuit (19 h – 7 h) ? Le cas échéant, quelles seraient les mesures mises en place pour réduire les nuisances ?
7. En ce qui concerne l'ambiance sonore projetée pour les nouveaux quartiers résidentiels prévus sur l'avenue André-Chartrand et le boulevard de la Cité-des-Jeunes, l'étude d'impact réfère aux critères de la Société canadienne d'hypothèques et de logement. De quelle façon la Ville peut-elle s'assurer de leur application ?
8. Au PR3.3, p. 37, il est mentionné qu'« *un programme de suivi et de contrôle du bruit sera appliqué lors des travaux de construction pour au moins deux des axes à l'étude. Les axes visés sont l'avenue André-Chartrand dans le secteur du Parc Les Jardins Dorion et le boulevard de la Cité-des-Jeunes. Si les futurs bâtiments résidentiels se sont passablement rapprochés de l'avenue André-Chartrand au moment d'entreprendre sa construction, il sera alors préférable d'appliquer le suivi à l'ensemble des secteurs contigus à cette avenue* ». En réalisant ce suivi, advenant que le niveau sonore soit plus élevé que prévu, quelles mesures la Ville compte-t-elle prendre pour remédier à la situation ? Par ailleurs, qu'est-ce qu'on entend par « tolérables » lorsqu'il est question des inconvénients subis par le bruit routier ?
9. Une réglementation pour encadrer spécifiquement les nuisances sonores liées aux activités routières et ferroviaires est-elle envisagée par la Ville ? Dans l'affirmative, veuillez en préciser l'échéancier.

Milieu hydrique et boisé

10. Quel est l'effet spécifique du détournement des eaux pluviales du secteur André-Chartrand au sud de la ligne CP vers la rivière Quinchien (via le cours d'eau Dorion) dans les pires conditions de cru (débit m³/s, % du débit, hausse du niveau de la rivière aux ponts) ?
11. Veuillez indiquer le chaînage sur le plan détaillé de la rivière (PR5.1, annexe 1-2) de même que la localisation des 11 points de simulation de l'annexe C de l'étude sectorielle, le plan à la page 8 du PR3.2, annexe 6 étant à trop petite échelle.
12. Quel statut de protection la Ville compte-t-elle accorder à la rivière Quinchien et sa bande riveraine ? Quand comptez-vous octroyer ce statut ?

13. Comment la Ville compte-t-elle garantir la protection de la bande riveraine de la rivière Quinchien telle qu'elle apparaît à l'annexe 1 du PR5.1 ? Cette bande a-t-elle une valeur légale ? Est-elle suffisante pour qu'il n'y ait aucun empiètement sur des zones inondables ?
14. Au PR3.1, p. 107, il est mentionné : *« on voit à la figure 9 que le cours d'eau Dorion n'a pas été considéré par la grille des rues projetées qui se dirigeront vers l'avenue André-Chartrand. La grille apparaissant à la figure 9 est celle qui est en vigueur. Par contre, il est déjà admis qu'elle devra être révisée pour tenir compte de la localisation du cours d'eau qui ne sera pas canalisé, mais plutôt réaménagé [...]. Aussi, il faut relever la présence d'une zone publique à l'endroit où la claytonie de Virginie et l'orme liège ont été observés. Il s'agit de la zone publique qui s'étire au nord de l'école Harwood et qui couvre la chênaie et une partie de la frênaie dont il a été question à la sous-section 3.3.1 ».*
 - 14.1. Quelles seraient les conséquences d'une modification des conditions de drainage ainsi que d'une réduction de l'espace boisé sur la pérennité du milieu naturel dans ce secteur ?
 - 14.2. Lors de la construction résidentielle prévue dans le secteur de la frênaie, est-ce que la Ville entend exiger le maintien des arbres matures sur les terrains ?
15. La proportion boisée ou d'espaces verts représente quel pourcentage de l'ensemble du périmètre d'urbanisation ?
16. La Ville dispose-t-elle d'un bilan des milieux naturels (boisés, milieux humides, cours d'eau, etc.) et d'une politique sur les parcs et espaces verts ? Sinon, est-ce dans ses intentions de dresser un tel bilan ou d'adopter une telle politique et selon quel échéancier ?
17. Quel statut compte accorder la Ville au boisé Charlot et quand compte-t-elle procéder à cet octroi (PR5.1, p. 59 et 60) ?
18. La Ville a-t-elle l'intention d'accorder un statut de protection particulier au marais indiqué sur le plan *Secteur du boisé Charlot et du cours d'eau Dorion à grande échelle* (document PR5.1, annexes 1 à 4) ? Si oui, de quelle nature serait ce statut ?
19. La Ville a-t-elle envisagé l'aménagement d'une zone tampon autour du marais pour en garantir la protection ?

Autres

20. Comment les axes, les tracés et les largeurs d'emprise ont-ils été déterminés pour Félix-Leclerc et Henry-Ford ?
21. Outre l'avenue Brown, y avait-il d'autres artères principales qui ont été planifiées avant le développement résidentiel actuel ?
22. Quelle serait la vocation d'Henry-Ford une fois l'avenue André-Chartrand mise en service, compte tenu de l'investissement financier que nécessite un passage sous le chemin de fer du CP sur Henry-Ford ?
23. Quels sont les aménagements projetés pour la construction sur Henry-Ford (empiètement hors de l'emprise actuelle, déviation temporaire de la voie ferrée,

liens temporaires pour les communications, etc.) ? Veuillez donner un aperçu de l'échéancier de construction. Le pont ferroviaire prévu sur Henry-Ford sera-t-il construit de la même manière que celui de l'A-540 ? Si le même processus d'aménagement était adopté pour les ponts ferroviaires sur André-Chartrand, quelles seraient les conséquences sur la circulation locale ?

24. Les exigences du CN pour la construction des ponts ferroviaires sont-elles semblables à celles du CP ?
25. La réponse à la question QC-23 (PR5.1, p. 25) indique la disponibilité de 2,75 m de terrain du côté nord de la rue Félix-Leclerc. Pourquoi ne pas installer un trottoir ou une piste cyclable dans cet espace en sollicitant la collaboration des commerces riverains pour l'aménagement paysager ?
26. Quelle proportion de la population de Vaudreuil-Dorion voyage à Montréal pour le travail par rapport à celle qui travaille localement ?
27. Après l'amélioration des axes routiers prévue par le projet, la Ville envisage-t-elle de proposer une révision des circuits d'autobus pour desservir ces artères principales ?
28. Pour le boulevard de la Cité-des-Jeunes, la bande médiane surmontable serait-elle fonctionnelle en toute saison ?
29. La Ville anticipe-t-elle accroître son périmètre d'urbanisation ou modifier la répartition des grandes affectations de son territoire sur un horizon de 15 à 20 ans ?
30. La Ville a-t-elle l'intention de développer une politique en matière d'environnement et un plan de développement durable ? Dans l'affirmative, selon quel échéancier ?

Dans un souci d'accès à l'information pour les citoyens qui déposeront un mémoire ou témoigneront devant la commission le 27 juin, une réponse rapide de votre part serait appréciée, soit d'ici le 13 juin. Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions à l'avance pour votre collaboration et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Monique Gélinas
Coordonnatrice du secrétariat
de la commission